

Voie de contournement - Création d'un itinéraire cyclable - Demandes de subventions

Mme TISSIER, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur : A la suite de la décision d'abandon du projet de canal à grand gabarit entre le Rhin et le Rhône prise en juin 1997, le Gouvernement a élaboré un nouveau projet de développement. Ce projet dénommé «AVENIR DU TERRITOIRE ENTRE SAONE ET RHIN» a pour objectif la mise en valeur et la protection du territoire avec des objectifs de développement durable, respectueux de l'environnement, accordant une attention particulière aux problématiques du patrimoine naturel et paysager, de la gestion de l'eau, de l'amélioration du cadre de vie urbain, des transports et du développement économique.

Ce programme «AVENIR DU TERRITOIRE ENTRE SAONE ET RHIN» se décline notamment sur la thématique de l'organisation des déplacements.

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Ville de Besançon a été approuvé en juin 2001 ; la promotion des modes de déplacement «doux» est l'un des 8 axes fondamentaux du PDU. Cette politique s'appuie sur la réalisation progressive d'un schéma directeur vélo assurant la continuité des itinéraires cyclables.

Au titre de ce schéma directeur actuellement repris par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, il est prévu la réalisation d'un axe structurant cyclable parallèle à la voie de contournement. Cet itinéraire cyclable permet de desservir des pôles générateurs notoires de l'agglomération (porte Nord / Vesoul, le campus universitaire, la ZAC TEMIS), mais aussi d'assurer une liaison entre le secteur de Planoise et l'entrée Nord de l'agglomération.

Cet itinéraire cyclable assure une double vocation, à la fois itinéraire de loisirs (il permettra à terme de rejoindre la forêt de Chailluz), mais aussi un itinéraire pour les trajets domicile-travail du fait des pôles générateurs desservis.

Ce projet d'envergure (3,1 km), dont le montant total est estimé à 1 153 000 € HT, soit 1 378 988 € TTC, sera réalisé selon la programmation suivante :

- * 2003 : tronçon Porte Nord / Vesoul - chemin de l'Escale et tronçon route de Gray - rue Albert Thomas
- * 2004 : tronçon chemin de l'Escale - route de Gray
- * 2005 : tronçon route de Gray - rue Fresnel

Montant prévisionnel des deux tronçons de la tranche 2003 :

- 195 200 € HT, soit 233 459,20 € TTC.

Programme de financement 2003 :

- Participation ATSR sollicitée : 97 600 € HT (50 %)
- Participation du Département dans le cadre du contrat CITE : 58 560 € HT (30 %)
- Part à la charge de la Ville : 39 040 € HT (20 %)
- TVA à la charge de la Ville : 38 259,20 €.

La Ville de Besançon s'engage à prendre à sa charge le financement non acquis, étant précisé que chaque phase annuelle du projet fera l'objet d'une décision budgétaire et d'un plan de financement et que les travaux ne pourront pas débiter tant que le dossier de demande de subvention ne sera pas déclaré complet ou réputé complet.

Les crédits 2003 sont inscrits au BP 2003 sur les crédits PDU sur l'imputation 90.822.2315.98806.35000.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la réalisation de l'opération,
- autoriser M. le Maire à solliciter une subvention de l'État pour les aménagements en faveur des deux roues et du Département du Doubs dans le cadre du Contrat CITE pour l'aménagement de la liaison Ouest,
- inscrire le montant de ces subventions par décision modificative au budget de l'exercice courant dès réception des notifications attributives :
 - * Pour la subvention de l'État :
 - . en recettes sur la ligne 90.822.1321.98806.35000
 - * Pour la subvention du Département :
 - . en recettes sur la ligne 90.822.1323.98806.35000
- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après mises en concurrence, ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets, étant précisé que pour les avenants ou décisions de poursuivre entraînant une augmentation du marché supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

«**Mme Corinne TISSIER** : C'est juste par rapport au débat que l'on vient d'avoir. Cette voie de contournement aura un rôle certainement encore plus important dans l'avenir pour faciliter les liaisons inter-quartiers, faciliter aussi les relations entre les communes de l'agglomération et Besançon. Mais je ne peux pas m'empêcher quand même de mentionner les difficultés qu'on a eues avec la DDE par rapport aux accès à cette voie de contournement et les ronds points qui ne sont pas satisfaisants par rapport aux cycles et aux piétons et le travail que ça va nécessiter au niveau de la ville sur ces ronds points qui devront être sécurisés pour les piétons et les cyclistes et c'est regrettable pour un aménagement neuf».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Voirie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver ces propositions.

Récépissé préfectoral du 26 mars 2003.